

## COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du  
conseil municipal

Séance du 22 mars 2023



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	26
Nombre de votants	23

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

*Présents* : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, M. T. de GOULET, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

*Pouvoirs* :

L. SAUD donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

F. MARECHAL donne pouvoir à B. TELLIER

S. VEIGALIER donne pouvoir à V. PHILIPPE

*Absents* : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, E. CREMONA

*Secrétaire de séance* : Valérie BOCCASSINO

**Objet : Intégration dans le domaine public de parcelles de voirie**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

### Contexte générale

Après analyse par les services de la commune, il apparaît qu'une parcelle de voirie fait actuellement partie du domaine privé de la commune.

Il convient de solliciter les services du cadastre pour le transfert de ces parcelles dans le domaine public de la commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE** : approuve le classement dans le domaine public de la commune des parcelles suivantes :

<i>Dénomination</i>	<i>Parcelles</i>	<i>Longueur Voirie (ml)</i>
Rue Louison BOBET	AB 1261	165

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

  
Maire de REDESSAN

<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002116-20230322-D2023\_032-D